

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers En exercice : 12 Présents : 8 Procuration : 2 Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0	L'an deux mille vingt-quatre, le 11 décembre Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué. Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean Claude DENNE (Maire) <u>Secrétaire de séance</u> : Mme MICHAUD Carole <u>Date de convocation</u> : 6 décembre 2024
Réf: 24173 Objet : PERSONNEL : SERVICE ADMINISTRATIF : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS COMPLET	Présents : M. DENNE Jean – Claude - Mme SIBIL Christine - Mme TAVERNIER Marie -Laure -Mme MICHAUD Sonia - M. MUFFAT Michel– M. DUCHEMIN Vincent- -M. GAILLARD Guy -Mme MICHAUD Carole Absents ou excusés : - Mme QUOEX Valérie - M. BRAIZE Richard M. ROSSET André -Mme MCQUADE Alisha Procuration : Mme QUOEX Valérie à Mme MICHAUD Carole M. BRAIZE Richard à Mme TAVERNIER Marie -Laure

Madame Carole MICHAUD rappelle que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant que compte tenu de la volonté de renforcer le service d'accueil ainsi que d'élargir les horaires d'ouverture du dispositif de recueil de titres d'identité et les horaires de l'agence postale communale,

après en avoir délibéré ; le conseil municipal à l'unanimité

DECIDE :

La création à compter du 15 Janvier 2025 d'un emploi permanent de adjoint administratif territorial à temps complet

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C,

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel dans les conditions fixées aux articles L332-8 ou L332-14 du code général de la fonction publique. :

L332-8 3° Pour tous les emplois des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants ;

Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme ou d'une expérience professionnelle dans le secteur de la gestion administrative , et sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

CHARGE Monsieur le Maire de procéder au recrutement.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget principal de l'exercice 2025

Montriond le 12 Décembre 2024

La secrétaire,
MICHAUD Carole



Le Maire,
DENNE Jean-Claude

